

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 décembre 2023, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 32 représentants 44 voix  
 Nombre de membres présents : 20 représentants 25 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

**Délibération n° BS-2023/61**

**Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix BERANGER Nathalie	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	DELPHIN Maurice ESCARON Dominique EYMERY Clémentine
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard MOREL Véronique
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BAABAA Jimmy HABFAST Claus	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BELLINGHERY Éric DELCAMBRE Philippe
	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MACHON Martine MILLET Régine PICHON-MARTIN Bertrand SEGUIN Marie-José

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix MONIN Michelle
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix LAVAL Sylvain
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix BONNARDON Pierre à ESCARON Dominique	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix

Votants (en voix) : 27  
 Exprimés (en voix) : 27  
 Pour : 27  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques. Au travers de cette convention, l'État s'est engagé notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite, régulièrement, jusqu'en 2023.

### CANDIDATURE ET NOUVELLE CONVENTION

Le Parc est à nouveau candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc :

- Marais - tourbières de l'Herretang (FR8201742)
- Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort (FR8201741)
- Hauts de Chartreuse (FR8201740)

La Région Auvergne-Rhône-Alpes étant maintenant en charge de Natura, en lieu et place de l'Etat, il est nécessaire de renouveler les conventions de gestion avec la Région.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **14 DEC. 2023**

